

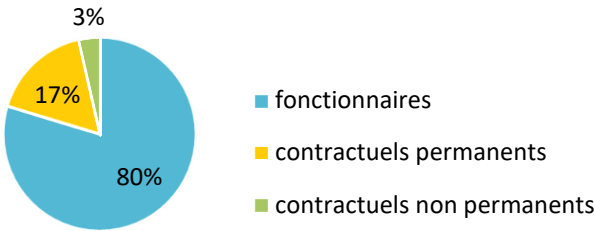


Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Effectifs

➔ 4 206 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 3 351 fonctionnaires
- > 708 contractuels permanents
- > 147 contractuels non permanents



➔ 19 % des contractuels permanents en CDI

➔ 8 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont 4 contractuels

➔ Précisions emplois non permanents

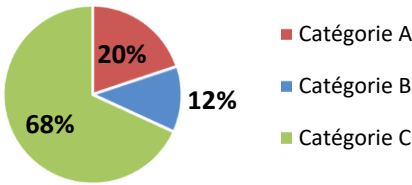
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 18 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

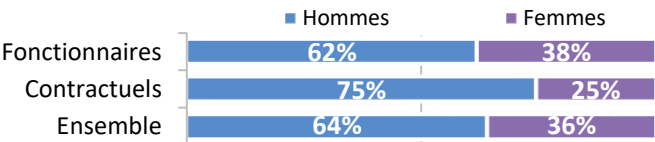
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	36%	32%	36%
Technique	63%	65%	63%
Culturelle	0%	2%	1%
Sportive			
Médico-sociale	1%	0%	0%
Police			
Incendie			
Animation	0%		0%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

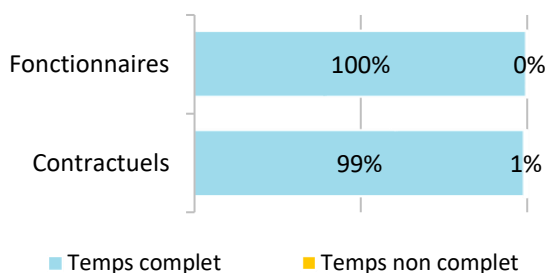


➔ Les principaux cadres d'emplois

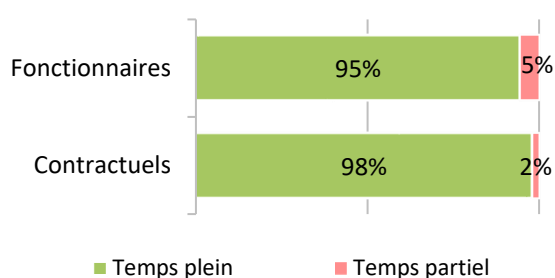
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	35%
Adjointes administratifs	18%
Agents de maîtrise	15%
Attachés	11%
Rédacteurs	6%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	0%	2%
Technique	0%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

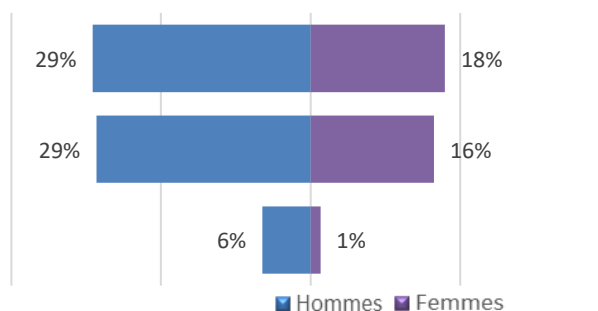
1% des hommes à temps partiel
11% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	49,29	de 50 ans et +
Contractuels permanents	39,89	
Ensemble des permanents	47,65	
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	41,34	de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 4 013,35 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 3 254,13 fonctionnaires
- > 610,84 contractuels permanents
- > 148,38 contractuels non permanents

7 304 297 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	766,16...
Catégorie B	462,67...
Catégorie C	2636,14 ETPR

Positions particulières

- > 95 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 2 agents en congés parental
- > 175 agents en disponibilité

- > 39 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 10 agents détachés au sein de la collectivité
- > 30 agents détachés dans une autre structure
- > 13 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

➔ En 2024, 341 arrivées d'agents permanents et 344 départs

81 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
4 062 agents	4 059 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	0,3%
Contractuels	↘	-1,7%
Ensemble	↘	-0,1%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	33%
Démission	18%
Mise en disponibilité	15%
Mutation	15%
Fin de contrats remplaçants	10%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	51%
Voie de mutation	18%
Recrutement direct	12%
Réintégration et retour	11%
Voie de détachement	4%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ 64 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 25% des nominations concernent des femmes

➔ 34 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité dont 9 n'ayant pas été nommés

dont 64% des nominations concernent des femmes

➔ 1617 avancements d'échelon et 206 avancements de grade

➔ 29 lauréats d'un examen professionnel nommés

dont 22% des nominations concernent des femmes

➔ 84 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 61,9 % femmes

dont 23,8 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

➔ 16 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	16	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	31%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	6%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 26,55 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	862 675 051 €	Charges de personnel*	229 014 894 €	➔	Soit 26,55 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	147 352 331 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	32 166 682 €		3 961 216 €
IFSE :	27 072 461 €		
CIA :	744 402 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	7 206 575 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 342 570 €		
Supplément familial de traitement :	827 040 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	27 427 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	57 044 €	48 929 €	38 058 €	35 262 €	32 104 €	29 229 €
Technique	61 345 €	52 397 €	40 509 €	38 979 €	33 699 €	30 078 €
Culturelle	44 695 €	37 049 €		s	29 904 €	
Sportive						
Médico-sociale	54 134 €	41 996 €				
Police						
Incendie						
Animation				s		
Toutes filières	58 646 €	48 857 €	39 191 €	36 312 €	33 234 €	30 028 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,83 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :		➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
Fonctionnaires	21,62%	➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
Contractuels sur emplois permanents	22,99%	➔ 266888,15 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
Ensemble	21,83%	➔ 923,5 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
		➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	15 740 €	321 €	2%	19 132 €	289 €	1%	12 782 €	210 €	2%	17 332 €	177 €	1%
Catégorie B	8 054 €	235 €	3%	8 035 €	226 €	3%	7 848 €	160 €	2%	9 394 €	192 €	2%
Catégorie C	5 060 €	183 €	3%	3 939 €	170 €	4%	3 681 €	85 €	2%	2 019 €	94 €	4%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 10 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 25,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 13,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,15%	2,70%	3,90%	0,06%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,04%	3,64%	6,45%	0,10%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,60%	4,51%	7,06%	0,57%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 35,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 201 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 4,8 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 60 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

298 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 97 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 78 % sont en catégorie C*

⇒ 5 565 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
34 assistants de prévention désignés dans la collectivité
6 conseillers de prévention

➔ **FORMATION**
174 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 20 532 €

Coût par jour de formation : 118 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 89 805 €

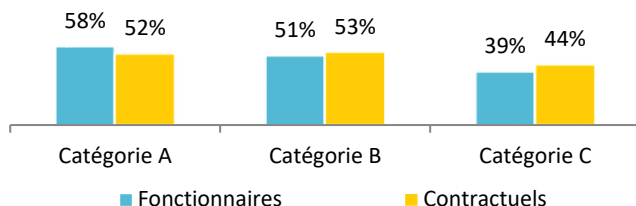
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Formation

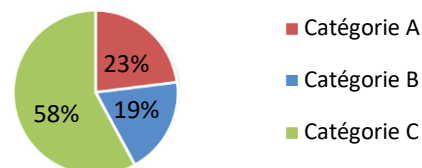
- ➔ En 2024, 44,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



- ➔ 5 786 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- ➔ 1 295 992 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	89 %
Coût de la formation des apprentis	1 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	9 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1,4 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	41%
Autres organismes	31%
Interne à la collectivité	28%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	501 756 €	192 441 €
Montant moyen par bénéficiaire	225 €	107 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

207 jours de grève recensés en 2024

- ➔ Commissions Administratives Paritaires

2 réunions en 2024 dans la collectivité

- ➔ Comité Social Territorial

7 réunions en 2024 dans la collectivité
4 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2025

Version 1